



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Richard Angosto**, 1^{er} Adjoint au Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
20/10/2023	20/10/2023	19	10	13	17

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain		X	Mr ANGOSTO Richard
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe		X	Mr PONTIER Michel
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia		X	Mme LLORDEN Anne-Marie
Mr SOUBAYE Nicolas		X	
Mme MALARTRE Eloïse		X	Mme HAAS Valérie
Mme GHILACI Marion		X	
Mr SIRET Gérard	X		
Mme MARTINEZ Francine	X		
Secrétaire de séance	Mr SIRET Gérard		

Délibération n°2023-10-24-02
Résultat du vote **17 pour**

Objet : Désignation d'un référent déontologue

Vu l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles R 1111-1-1 A et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local,

Considérant que le référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants à une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **DESIGNE** Mr Gérard DELCROS comme référent de la commune de Briatexte.
- ✓ **PRECISE** que Mr Gérard DELCROS exercera ses missions pour une durée de 2 ans et 8 mois soit jusqu'au 30 juin 2026.
- ✓ **PRECISE** que tout conseiller municipal pourra saisir Mr Gérard DELCROS et que les modalités de saisine, d'examen et les conditions dans lesquelles les avis sont rendus seront détaillées dans un règlement dédié.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Adjoint



Le secrétaire de séance

